



NOUVEL ACCORD ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Égalité Femmes / Hommes : le « feminist washing » de Rachida Dati ?

En ce début d'année 2025 s'ouvrent des négociations pour un accord collectif concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture. La CGT s'emploie à revendiquer plusieurs axes de progrès sociaux. Pour autant, le ministère semble s'opposer à ce que cet accord s'applique à l'ensemble des agent.e.s du ministère de la culture notamment celles et ceux des établissements publics, ce qui serait une grande première ! Le ministère n'apporte en outre aucun moyen financier.

METTRE VÉRITABLEMENT FIN AUX INÉGALITÉS PROFESSIONNELLES

Si au ministère de la Culture les inégalités salariales et professionnelles entre les femmes et les hommes ont diminué du fait de l'action des organisations syndicales et en particulier de la CGT, la situation doit encore être améliorée au niveau de la rémunération principale, de l'évolution de carrière et de la prise de postes à responsabilités. Alors que les femmes représentent 60,52% des personnels du ministère, elles sont victimes d'inégalités salariales et d'une dévalorisation de leur travail comme de leurs qualifications.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **23,5 %** c'est l'écart moyen de salaire entre les hommes et les femmes dans le secteur privé ([Insee](#)) et **14%** dans la fonction publique ([Vie publique](#))
- **80 %** des salarié-e-s à temps partiel sont des femmes ([Insee](#))
- **40 %** de pension de retraite en moins pour les femmes ([Sécurité sociale](#))

STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES ET AUX AGISSEMENTS SEXISTES

De véritables mesures doivent être prises en cas de VHSST (violences et harcèlements sexistes et sexuels au travail) avec des enquêtes approfondies, la mise en place d'une protection prioritaire des victimes, des sanctions contre les agresseurs et l'amélioration des outils de prévention. Le renforcement de la prévention et de la lutte contre ces violences est une nécessité absolue.

Alors que la ministre a été interpellée par les organisations syndicales pour se prononcer sur la responsabilité du ministère dans l'affaire Nègre ayant fait plus de 200 victimes, aucune réponse à ce jour. Comment dans ces conditions, croire que le ministère se bat véritablement contre les VHSST ?

MIEUX ACCOMPAGNER LES SITUATIONS DE PARENTALITÉ

Les situations de grossesse, de parentalité, de proches aidantes et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle des femmes et des hommes dans ces périodes de vie doivent être mieux prises en compte et des mesures doivent être mises en place urgemment pour permettre un accompagnement de qualité.

PRENDRE EN COMPTE LA SANTÉ DES FEMMES

Nous nous engageons aussi pour la santé des femmes, en particulier concernant les problèmes liés aux règles douloureuses, à l'endométriose et à la ménopause, avec notamment notre revendication d'un **congé de santé hormonale**, qui permettrait aussi de réduire les inégalités économiques et de genre et de prendre en compte le bien-être de tou.te.s au travail.

Pour rappel les 2/3 des dossiers examinés par les conseils médicaux (ministériels et départementaux) concernent des femmes.

CONSÉQUENCES DES DOULEURS LIÉES A LA SANTÉ HORMONALE :

- **perte de rémunération** lorsque la douleur empêche de se rendre au travail et que le **jour de carence s'applique**
- **perte de jours de congés** : certaines personnes sont amenées à poser des jours de congés tous les mois en raison de leurs menstruations douloureuses
- **difficultés au travail**, physiques et mentales, en raison des troubles liés aux cycles menstruels et aux symptômes de la ménopause

SAMEDI 8 MARS LA CGT SE MOBILISE POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

RDV POUR LA TABLE RONDE « DROITS DES FEMMES : QUELS OUTILS MILITANTS POUR LA CULTURE ? »

**BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS
SALLE HENAFF, 75003
DE 10H À 13H**